



1906 - 1996

90^e

anniversaire de
la Charte d'Amiens

**LA FORCE DE FO
L'INDEPENDANCE**

LA FORCE DE L'INDÉPENDANCE SYNDICALE



1906 - 1996
LA CHARTE D'AMIENS

Page 2

Nous avons fêté à Limoges, en septembre 1995, le centième anniversaire de la CGT.

1895, ce fut historiquement un événement majeur puisque naissait ainsi la première organisation dont l'objectif était de rassembler toutes les composantes du mouvement ouvrier, et ce, sur des bases syndicales.

Le travail avait été débroussaillé par le congrès de Nantes en 1894. Il trouva son épilogue au neuvième congrès de la CGT, à Amiens en 1906, dans la célèbre Charte, qui a marqué de manière indélébile l'histoire et la pratique du syndicalisme français.

Il est vrai que la question était d'importance puisqu'il s'agit des rapports du syndicalisme à la politique.

Question qui sous-tend plusieurs problèmes fondamentaux, définit le rôle du syndicat, sa place dans un régime démocratique, en quoi l'exercice syndical lui-même est gage de démocratie.

De tels débats anciens resurgissent régulièrement. Ce que la Charte d'Amiens a apporté, c'est la notion d'indépendance syndicale et celle de majorité du syndicalisme.

On ne sera donc pas surpris que, depuis 1906, des arguments dilatoires, des interprétations, soient périodiquement développés contre cette Charte d'Amiens, notamment « pour justifier la nécessité d'adapter le syndicalisme ».

Il est indéniable que le syndicalisme a toujours été à la fois courtisé et attaqué.

Courtisé, car à l'encontre des mauvais coups que l'on veut lui faire subir, c'est le syndicalisme qui, historiquement, détient la clé du comportement des forces sociales ouvrières.

Attaqué de toutes parts, et plus particulièrement quand la situation le conduit à être force de résistance, le syndicalisme devient alors gênant. La tentation alors pour les gouvernants, quels qu'ils soient, d'essayer d'intégrer le syndicalisme, d'abord dans l'entreprise puis dans les rouages de l'État, est elle aussi cyclique.

Ce qui est toujours en cause, c'est l'indépendance et le droit permanent à la liberté de comportement, qui ne peuvent qu'être le privilège d'un syndicalisme authentiquement libre.

Nous commémorons cette année le quatre-vingt dixième anniversaire de la Charte d'Amiens qui a consacré cette indépendance, c'est-à-dire aussi le refus de toute ingérence extérieure dans les instances délibérantes de l'organisation syndicale.

Au moment de la scission, en 1947, Robert Bothereau, qui fut le premier Secrétaire général de la CGT-FO, déclarait :

« La crise est due au glissement du syndicalisme loin de son chemin normal de self-détermination. Elle résulte de la menace qui pèse sur son indépendance à l'endroit des partis politiques. »

« C'est là pour le syndicalisme ouvrier un mal endémique, sans doute congénital, n'ayant jamais cessé de le menacer, mais que les événements actuels ont fait renaître avec violence. »

D'où la nécessité de rester sur le terrain syndical.

Quatre-vingt-dix ans après, le respect de ce principe nous apparaît non seulement d'actualité, mais la condition même du maintien de l'indépendance du syndicat, contrepoids essentiel en démocratie.

Marc BLONDEL

Secrétaire général de
la CGT-FORCE OUVRIERE

À L'ÉPOQUE DU CONGRÈS D'AMIENS

La « Charte d'Amiens », résolution prise à la quasi-unanimité lors du congrès de 1906 de la vieille CGT, constitue l'un des piliers du syndicalisme indépendant. Sur le fond, elle ne constitue pas une rupture, mais une forte réaffirmation des orientations du congrès constitutif de Limoges en 1895.

Cette indépendance du syndicalisme était à la fois stratégiquement nécessaire et imposée par les circonstances. De la Révolution à la fin du XIX^e siècle, la France avait connu sept changements de régime. Travailleurs et artisans avaient, chaque fois, payé le prix du sang pour mettre bas des pouvoirs discrédités. Mais à chaque fois, le nouveau pouvoir, au besoin par la force des armes, avait arrêté la marche de la révolution à la porte des « fabriques ». « L'ordre économique », l'assujettissement des travailleurs, demeura inchangé. Au besoin, les armes, le sang et les tribunaux (comme en 1848 ou lors de la Commune), maintenaient par la force cette « pauvreté laborieuse » qui devait valoir aux ouvriers un « dédommagement éternel » ainsi que l'affirmait le Comte de Montalembert le 8 Septembre 1848 à la tribune de l'Assemblée Constituante.

Un peu plus tard, Thiers renchérissait en prêchant la résignation : « la religion vous dit souffrez, souffrez avec humilité, patience, espérance en regardant Dieu qui vous attend et vous récompensera ».

Les ouvriers n'avaient donc rien à espérer des gouvernements et de la bourgeoisie parlementaire, si ce n'est des exhortations à la patience et à la résignation. Mais le spectacle navrant des incessantes querelles de chapelles des partis politiques se voulant proches des travailleurs, et la volonté affichée de plusieurs d'entre-eux de subordonner l'action syndicale à l'action politique, suffisaient à prouver que le mouvement syndical avait, de ce côté-là aussi,

tout à craindre d'un rapprochement avec le monde politique.

Dans son discours, lors du CCN d'Amiens de 1986, Roger LERDA donnait la description de la situation :

« Il existait à l'époque plusieurs partis politiques se réclamant de la classe ouvrière dont l'unification n'interviendra qu'au congrès de la salle du Globe à Paris les 23, 24 et 25 avril 1905 en créant le parti socialiste SFIO (Section française de l'internationale ouvrière). Mais cette unification politique n'atténuera cependant pas les controverses résultant précisément des thèses défendues par les précédents partis se réclamant de la classe ouvrière de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle.

En 1879 s'est créé le parti ouvrier français (POF) ; d'inspiration marxiste puisqu'en 1880 son programme minimum sera rédigé par MARX, ENGELS et GUESDE (qui aura à ses côtés Paul LAFARGUE, gendre de Karl MARX).

Très vite une scission interviendra. Le 25 Septembre 1882, des militants

rejetent le « programme minimum » du parti ouvrier français « préférant abandonner le tout qui finalement aboutit à rien du tout », pour « fractionner le but idéal en plusieurs étapes » rendant possible la réalisation de revendications jugées indispensables. Ainsi

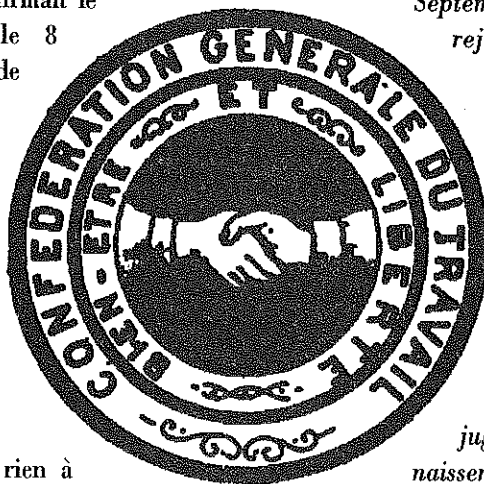
naissent les « possibilistes de tendance réformiste » avec Paul BROUSSE comme leader (on les a donc appelés souvent broussistes). C'est la Fédération des travailleurs socialistes.

A son tour, cette organisation connaîtra une scission par la création en 1890 du parti socialiste ouvrier révolutionnaire qui privilégie le rôle des ouvriers dans l'action révolutionnaire, considère inséparables l'action politique et l'action écono-



1906 - 1996
LA CHARTE D'AMIENS

Page 3



mique et préconise un syndicalisme révolutionnaire. Son chef est ALLEMANE, d'où le terme « Allemanistes ».

En juillet 1881 se fonde le Comité révolutionnaire central de tendance blanquiste qui a des méthodes d'agitation tendant à se rendre maître de la rue. Insensiblement, ce parti évoluera pour devenir, le 1^{er} juillet 1898, le parti socialiste révolutionnaire avec VAILLANT comme dirigeant et qui s'oppose à la mainmise d'un parti sur les syndicats ».

Il y aura aussi la Fédération des socialistes indépendants en 1893 avec MILLERAND, puis la Fédération des groupes socialistes révolutionnaires indépendants en 1898, ces deux fédérations fusionnant en 1901 dans la Confédération des socialistes indépendants ».

En 1901 naîtra le parti socialiste de France (PSDF groupant le parti ouvrier français de Jules GUESDE et le parti socialiste révolutionnaire de VAILLANT.

Enfin en 1902, se constituera le parti socialiste français réunissant les indépendants, la Fédération des travailleurs socialistes de Brousse, des Allemanistes et surtout Jean JAURES qui établit un programme réformiste.

Devant ce débat doctrinal extrêmement riche certes, mais qui divise les socialistes, il n'est pas étonnant qu'en 1895, lors de la création de la CGT, l'indépendance syndicale soit proclamée pour préserver l'unité syndicale et qu'elle soit confirmée au Congrès d'Amiens en 1906 malgré l'unification socialiste dans la SFIO en 1905 où la controverse sur le rôle du syndicalisme se poursuivra. Cependant l'action de JAURES finira plus tard par faire admettre l'autonomie du syndicalisme, contrairement aux Guesdistes pour lesquels les syndicats doivent être subordonnés au parti. »

A l'évidence, le mouvement syndical qui s'était fédéré à Limoges en 1895, s'était renforcé par l'adhésion des Bourses du Travail et la création de structures professionnelles (Fédérations) et locales (Unions Départementales) devait garder sa totale indépendance. Il avait, sur le terrain économique, son propre combat à mener, et ce combat était rude !

Les principales grèves de la décennie qui précèdent le congrès d'Amiens en portent témoignage.

1897 : Grève des mineurs de la Grand-Combe, dans le Gard, qui dura six mois.

1898 : Grève au Creusot.

1899 : Grèves de mineurs à Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire), où apparurent les premiers syndicats « jaunes », briseurs de grèves au service du patronat.

1902 : Grève générale des mineurs, pour obtenir la journée de huit heures au fond.

1903 et 1904 : Grèves des tisseurs du Nord, qui durèrent plus de six mois.

1904 : Grève des horlogers à Cluses (Haute-Savoie), où les fils de l'usiner Crettiez tirèrent sur une manifestation de grévistes.

1905 : Grèves du textile dans les Vosges, de la chaussure à Paris et à Limoges, de la porcelaine à Limoges.

1906 : Grève de verriers à Rive-de-Gier (Loire), qui dura 301 jours, et grève des tisseurs à Halluin (Nord), qui dura 89 jours.

1906 : Grève des mineurs du Pas-de-Calais, à la suite de la catastrophe des mines de Courrières, qui avait fait plus de 1 200 victimes.

1906 : Grève et lock-out dans la chaussure à Fougères (Ille-et-Vilaine), où l'on organisa pour la première fois sur une grande échelle les soupes "communistes" et l'exode des enfants qui furent accueillis en d'autres villes par les familles ouvrières.

De durs conflits se poursuivaient durant le congrès d'Amiens et la soirée du 11 octobre, qui vit entamer les débats sur les liens entre le syndicalisme et les partis politiques, débuta par le rappel d'événements violents en train de se dérouler. Ainsi à Toulouse où, d'après FALANDRY, les patrons boulangers avaient « tiré sur les travailleurs et même se sont rués sur eux, le couteau à la main ».

Le 1^{er} mai de cette même année 1906, avait illustré à la fois la montée en puissance du syndicalisme indépendant et l'hostilité du pouvoir et des possédants. Eugène MOREL, secrétaire du syndicat des journalistes et témoin des événements, raconte :

« Un malaise régnait dans le pays. La terrible catastrophe de Courrières et la grève du bassin houiller du Nord et du Pas-de-Calais qu'elle provoqua, avaient fait naître de l'inquiétude dans les milieux commerciaux et industriels. Cette inquiétude était soigneusement entretenue par les informations tendancieuses de journaux comme « Le Matin », « Le Journal » et même « le Petit Parisien » qui agissaient comme s'ils voulaient vraiment créer un climat favorable à une répression sociale ».

« Au pouvoir, il y avait CLEMENCEAU. L'auteur du « Grand Plan » n'aimait ni la bourgeoisie, ni



1906 - 1996
LA CHARTE D'AMIENS

Page 4

le prolétariat, mais l'homme politique n'hésita pas à mettre à profit les campagnes de la presse des Bunau Varilla et consorts ; sous prétexte de complot, de nombreux militants notamment Victor GRIFFUELHES, alors secrétaire général de la CGT et Louis LEVY, qui avait la responsabilité de quelques milliers de francs, constituant à ce moment la fortune du mouvement syndical français, furent emprisonnés ».

« Pour donner l'impression qu'il « agissait », au sens le plus autoritaire du terme, CLEMENCEAU mit Paris et les centres industriels en état de siège. La capitale manqua de casernes pour abriter tous les régiments d'infanterie et de cavalerie appelés en prévision d'émeutes que personne n'avait organisées ».

« En fait, il n'y eut aucun incident notable, le grand chambardement envisagé, par quelques-uns avec une confiance naïve et par le plus grand nombre avec une peur intense, ne se produisit pas. Mais la plupart des magasins n'en avaient pas moins fermé leurs portes et mis leurs volets, et c'est dans une ville morte d'apparence que s'organiseront les cortèges de manifestants, vite dispersés par les charges de police et notamment par le fameux « manège Mouquin » qui consistait à faire tourner sans arrêt des pelotons de cavalerie sur la place de la République, pour empêcher tout rassemblement ».

Pour citer encore Eugène MOREL : « La mémorable frousse de la bourgeoisie en 1906 fut le premier et significatif symptôme du grandissement de l'influence de la CGT ». 50 000 hommes de troupes occupèrent à Paris ; usines à gaz, gares, magasins généraux furent gardés militairement. Tout cela pour contenir (à Paris) 100 000 grévistes désarmés !

Vive hostilité du gouvernement, crainte de la puissance montante de la CGT, bruits de guerre, c'est dans ce climat que s'ouvrit le congrès d'Amiens. Il ne prévoyait pas, dans son ordre du jour initial, de débattre des relations entre syndicalisme et partis politiques. Ce fut un Guesdiste, Victor RENARD, qui déclancha la discussion en présentant une motion favorable à un rapprochement avec le parti socialiste. Le débat, très vif, allait durer trois séances !

Il devait s'achever par le rejet de la motion guesdiste et l'adoption à la quasi unanimité de la « Charte d'Amiens », qui réaffirme le principe de l'indépendance syndicale.

LES DÉBATS

Pour faciliter la compréhension des débats, nous ne citerons que les passages essentiels.

Tout d'abord, la motion de RENARD, qui « mit le feu aux poudres ».

« Considérant qu'il y a lieu de ne pas se désintéresser des lois ayant pour but d'établir une législation protectrice du travail qui améliorerait la condition sociale du prolétariat et perfectionnerait ainsi les moyens de lutte contre la classe capitaliste ;

« Le Congrès invite les syndiqués à user des moyens qui sont à leur disposition en dehors de l'organisation syndicale afin d'empêcher d'arriver au pouvoir législatif, les adversaires d'une législation sociale protectrice des travailleurs ;

« Considérant que des élus du parti socialiste ont toujours proposé et voté les lois ayant pour objectif l'amélioration de la condition de la classe ouvrière ainsi que son affranchissement définitif ;

« Que tout en poursuivant l'amélioration et l'affranchissement du prolétariat sur des terrains différents, il y a intérêt à ce que des relations s'établissent entre le Comité Confédéral et le Conseil National du Parti socialiste par exemple pour la lutte à mener en faveur de la journée de huit heures, de l'extension du droit syndical aux douaniers, facteurs, instituteurs et autres fonctionnaires de l'État ; pour provoquer l'entente entre les nations et leurs gouvernements pour la réduction des heures de travail ; d'interdiction du travail de nuit des travailleurs de tout sexe et de tout âge ; pour établir le minimum de salaires, etc.

« Le Congrès décide :

« Le Comité Confédéral est invité à s'entendre toutes les fois que les circonstances l'exigeront, soit par des délégations intermittentes, ou permanentes avec le Conseil national du Parti socialiste pour faire plus facilement triompher ces principales réformes ouvrières ».

Une telle proposition dans son esprit et dans sa lettre contraire aux statuts de la CGT ne pouvait



1906 - 1996
LA CHARTE D'AMIENS

Page 5

qu'entraîner de vifs débats. Et tout d'abord fallait-il bouleverser l'ordre du jour et aborder un tel problème que l'article 2 des statuts de la CGT aurait dû régler? La soirée du 11 octobre fut consacrée à cette question. DELAINE, au nom de plusieurs syndicats de papetiers et de relieurs considère :

« qu'il serait désastreux pour les syndicats ouvriers de faire de nouveaux conflits au sein de ces organismes, en créant des rapports immédiats avec les partis politiques, quelle que soit leur nuance... la neutralité la plus absolue, qui est la force et la puissance d'action même de chacune de ces organisations, ne saurait être violée sans porter la désagrégation dans ces deux pouvoirs en présence (syndicats et partis); par ces motifs, le Congrès passe à l'ordre du jour et souhaite que la résolution ne soit pas discutée ».

Une autre question préalable (BLED, LAVAL, CONSTANT...) va dans le même sens, arguant que les syndicats sont majoritairement hostiles à cette liaison.

Seize autres délégués désirent que les « Congrès corporatifs, véritables assises du travail ne s'occupent, dorénavant, que des questions véritablement économiques et corporatives repoussant énergiquement toute ingérence et affiliation politique quelconque, qui ne feraient que semer la division parmi les travailleurs ».

Ces mêmes délégués considèrent que le problème devrait être réglé puisque « les statuts syndicaux mentionnent tous, ou presque tous, qu'aucune question d'aucune école (politique) ne sera traitée dans les organisations syndicales ».

Cependant, DEVILAR observe que :

« Le Congrès, considérant que s'abstenir d'une discussion constitue toujours un mauvais système, favorable à l'équivoque et aux polémiques dangereuses et prolongées; décide d'entendre la proposition du Textile et de passer à la discussion ».

BROUTCHOUX constate enfin que :

« La Fédération du Textile, dans son dernier Congrès national, a

déjà porté atteinte à son unité corporative par l'adoption d'une motion établissant des rapports entre le Parti syndicaliste et les partis politiques, déclare passer à la discussion de la proposition du Textile, afin de maintenir l'unité confédérale ».

La discussion s'installe donc; d'autres motions sont présentées.

TILLET affirme :

« Considérant que le parti socialiste - organisation politique du prolétariat - poursuit la réalisation des revendications syndicales et seconde la classe ouvrière dans les luttes qu'elle soutient contre le patronat; le congrès se prononce en faveur d'un rapprochement entre la Confédération Générale du Travail et le parti socialiste. Il décide que chaque fois que les deux organisations seront d'accord sur le but à atteindre, l'action des syndicats pourra se combiner temporairement, par voie de délégation avec celle du parti socialiste, sans que ces deux organismes puissent jamais se confondre ».

BOUSQUET prend le contrepied de cette motion, et émet de vives réserves sur les partis politiques.

« ... tous les partis politiques, même le Parti socialiste unifié, ne sont, avant tout, que des groupements d'opinions ayant un but primordial, celui de faire élire des membres au Parlement; que, dans ces groupes d'affinités, la lutte de classe, base fondamentale du syndicalisme révolutionnaire, s'y trouve anéantie par le fait que, patrons millionnaires et prolétaires affamés s'y rencontrent, forcément d'accord, parce que, combattant au même plan pour un

programme commun; Tandis que le syndicat, groupement exclusivement d'intérêts, ne réunit que les éléments d'une même classe en vue d'une transformation économique, primant toute opinion philosophique, et supprimera la classe exploitrice et dirigeante; Attendu qu'il découle clairement de ces constatations qu'il existe un antagonisme profond qui s'oppose à toute relation, à toute entente réciproque entre le



1906 - 1996
LA CHARTE D'AMIENS

Page 6



Georges YVETOT

syndicat ouvrier révolutionnaire et le parti politique ;

Le Congrès, vu les articles fondamentaux de la Confédération Générale du Travail et la neutralité politique que doit conserver tout syndicat confédéré, se prononce catégoriquement contre tout rapprochement ou rapport, quels qu'ils soient, entre la CGT et un parti politique quelconque ».

NIEL intervient longuement. Son analyse remet le débat dans son contexte, sa réflexion approfondie est toujours actuelle :

« La question que nous discutons en ce moment est certainement la plus importante qui touche au syndicalisme. C'est la question des questions.

Cette question n'est pas nouvelle. Elle est née, pour ainsi dire, avec le manifeste communiste d'ENGELS et Karl MARX, publié en 1848. Ce manifeste proclame la nécessité de la lutte politique, et c'est cette opinion que la lutte politique est supérieure à tous les autres moyens d'action, que nous retrouvons dans toute l'histoire du marxisme ou dans toute la vie du guesdisme qui prétend la continuer.

Dans les statuts de l'Internationale, rédigés sous la dictée, pour ainsi dire, de MARX, en 1865, à Londres, il est dit que les travailleurs doivent se servir de l'action politique. BAKOUNINE et sa fraction combattent ces statuts et leur esprit politique, et cela amène dans l'Internationale tellement de conflits, que cette merveilleuse association en meurt. De 1886 à 1895, les syndicats s'étant multipliés et fédérés, tiennent des congrès économiques ; mais leur esprit, grâce aux guesdistes qui veulent absolument subordonner l'action syndicale à l'action électorale, est surtout politique. Ceci amène une nouvelle scission, à Nantes, en 1894. En 1896, se tient à Londres le Congrès historique où furent aux prises les politiciens et les syndicalistes. On se rappelle avec quel dédain GUESDE lui-même traitait les syndicats à ce Congrès, quand il disait : « Pour faire un syndicat ? Peuh ! c'est pas difficile : il suffit d'acheter un timbre en caoutchouc de 25 sous ! »

Enfin, aujourd'hui, en 1906, la même question revient, posée encore par un guesdiste. Si j'avais eu quelques doutes sur les intentions de RENARD, la persistance et l'obstination avec

lesquelles les guesdistes ont toujours essayé de subordonner l'action syndicale, me convaincraient suffisamment. Mais aujourd'hui, le syndicalisme est plus fort que jamais. Il peut subir sans crainte ce nouvel assaut, comme aussi il est obligé d'indiquer de quelle façon il entend vivre en dehors et à côté des partis politiques.

On est ouvrier avant d'être citoyen, on trouve chez le salarié l'individu économique avant l'individu politique ; si l'union de tous les citoyens est encore très difficile, l'association de tous les ouvriers est très possible.

L'action syndicale est donc celle qui s'exerce sur le terrain économique, par tous les ouvriers, contre le mal économique. Ce n'est pas autre chose que l'action directe sous toutes ses formes et tous ses caractères de calme ou de bruit, de modération ou de violence ; c'est la pure lutte de classes.

L'action politique, c'est celle qui est inspirée par les préoccupations morales des citoyens, qui voudraient établir entre les hommes des relations sociales conformes à leurs désirs.

Elle est exercée par ceux qui croient que les rapports entre les hommes ne pourront jamais être réglés sans l'Etat ; par ceux qui croient que les réformes ne peuvent venir que de la loi ; par ceux qui affirment l'impossibilité de transformer la société sans faire la conquête des pouvoirs publics.

Les groupements qui en découlent sont des groupements d'affinités, beaucoup plus que des groupements d'intérêt social immédiat. C'est ainsi que, sur ce terrain, il peut y avoir des patrons avec des ouvriers, des bourgeois avec des socialistes, des millionnaires avec des pauvres, des riches avec des anarchistes.

Considérée, donc, de ce côté, l'action des ouvriers peut se morceler en autant de fractions qu'il y a de conceptions politiques, car si l'accord est facile entre eux sur la nécessité de se grouper tous contre le mal patronal qui les frappe présentement, il est beaucoup plus difficile sur la nécessité d'une transformation sociale.

Voilà les deux actions avec leur caractère particulier et leurs différences.

Peut-on les associer et contracter entre elles une alliance ?

Ici se pose le point culminant du débat.



1906 - 1996
LA CHARTE D'AMIENS

Page 7

La conscience politique du prolétariat, quel que soit le degré de son développement et de sa clarté, est antérieure à sa conscience économique. La confiance des ouvriers en les moyens politiques est plus ancienne, et encore aujourd'hui plus étendue - plus étendue quant au nombre - que leur confiance en les moyens économiques. Si, quand le syndicalisme est né dans sa forme et son esprit actuels, il avait trouvé une classe ouvrière unanimement d'accord sur la forme politique de son action, la question serait vite tranchée. Le syndicalisme pourrait contracter l'alliance avec cette forme politique commune à tous les travailleurs, et il n'y aurait alors aucun danger de division ou de scission.

Mais quand notre syndicalisme est venu au monde, il a trouvé la classe ouvrière déjà éparpillée dans divers courants politiques, et ce qui rend son action délicate, ce qui constitue le propre de son caractère particulier, c'est qu'il a à opérer son œuvre au milieu de tous ces ouvriers essaimés dans tant de milieux politiques différents.

Si donc vous alliez le syndicalisme à un courant politique quelconque, étant donné l'extrême susceptibilité des passions politiques, vous écartez, par là-même tous les ouvriers des autres courants politiques, et le syndicalisme manque totalement son but. D'ailleurs, avec quel courant politique faut-il faire l'alliance ? Avec celui dont l'idéal est le même que l'idéal syndical, nous répondent les socialistes du Textile. Et c'est cette communauté d'idéal, ajoutent-ils, qui implique la communauté d'action et l'entente organisée.

La communauté d'idéal existe, sans doute, entre les syndicalistes parvenus au point d'arrivée, dont l'éducation sociale est à peu près complète, c'est-à-dire entre les militants du syndicalisme et le socialisme. Mais nous savons tous que cette communauté d'idéal n'est pas partagée encore par de nombreux syndiqués et ce sont ceux-là qui m'intéressent et que je serais désolé de voir sortir de nos organisations, car j'ai la conviction que si nous savons les y maintenir par une sage neutralité politique dans notre attitude, avant peu de temps ils aboutiront à notre but et partageront notre idéal. Mais, du reste, il n'y a pas, en politique, que les socialistes qui partagent notre idéal. Il y a aussi les anarchistes.

Et que diraient les socialistes si l'on venait proposer, aujourd'hui, une alliance du syndicalisme avec l'anarchisme ?

Et puis, je pose cette question à RENARD : Pourquoi voulez-vous faire l'alliance et non la fusion ? Si l'alliance est possible, la fusion complète l'est aussi. En effet, l'alliance n'est possible, nous l'avons vu, qu'à la condition que tous les travailleurs ou tous les syndiqués soient socialistes. Si tous les travailleurs sont socialistes, voulez-vous me dire à quoi serviraient, l'un à côté de l'autre, deux groupements ayant mêmes éléments, même caractère, même esprit ? Il n'y a qu'à les fondre l'un dans l'autre et n'en faire qu'un. Ce sera bien plus simple.

Or, vous n'osez pas demander la fusion, parce que vous la sentez impossible. Pour les mêmes raisons, j'affirme que l'alliance est aussi impossible parce qu'elle chasserait de bons éléments des syndicats, et l'action syndicale en serait fortement anémiée.

L'alliance est donc impossible avec le courant socialiste, comme avec tout autre courant politique.

Si l'on ne peut faire ni alliance, ni guerre, que faut-il faire alors ? Il faut conserver le statu quo, en lui insufflant un esprit nouveau.

L'esprit nouveau, c'est la reconnaissance publique, revêtue de l'autorité morale d'un Congrès aussi important que le nôtre que, quelle que soit la différence de leurs opinions politiques, les syndiqués - et à plus

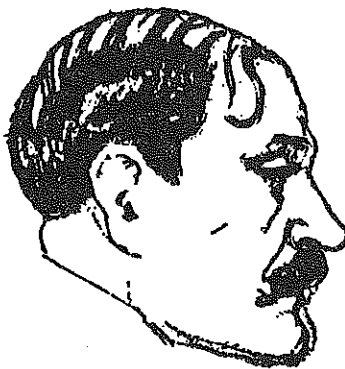
forte raison les militants - ne doivent ni se mépriser, ni s'injurier, ni se combattre. L'esprit nouveau, c'est comprendre que le problème social est le plus complexe des problèmes, et qu'il peut y voir, à côté du syndicalisme, d'autres actions qui concourent aussi plus ou moins à la solution de ce problème. Le syndicalisme ainsi compris sera la plus haute école d'éducation révolutionnaire du prolétariat. »

C'est NIEL dont la longue intervention clôtura les débats du 11 octobre, qui préside la séance du 12 au soir sur le même thème. Le congrès décida alors que, trois courants existant, chacun d'entre eux désignerait trois orateurs, RENARD, l'auteur de la motion, parlant en dernier.



1906 - 1996
LA CHARTE D'AMIENS

Page 8



Alphonse MERRHEIM

MERRHEIM, l'une des grandes figures du syndicalisme, s'exprime tout d'abord.

« Laissons donc au syndicat sa fonction propre de véritable lutte de classe ; que son action soit une lutte incessante contre toutes les légalités, tous les pouvoirs, toutes les forces oppressives, disons-nous bien que nous n'avons pas le droit de l'en distraire pour d'autres besognes.

Voilà ce que vous ne voulez pas comprendre ; vous ne voulez pas voir qu'il ne doit y avoir que deux classes : celle des exploités contre les exploités, et qu'entre les deux il y a, il y aura toujours l'État, qui, avec des bayonnettes, sert de tampon entre les deux classes et nous empêche d'avoir satisfaction. »

KEUFER conteste la ligne « dure » suivie par la CGT. :

« Tous nous pouvons constater qu'un profond malaise existe dans nos organisations syndicales et à la Confédération. Cela tient aux divisions provoquées par les divergences de vues sur la direction que doivent suivre la Confédération et les syndicats.

En jetant un coup d'œil en arrière, on se rappelle que, dès le Congrès de Zurich, en 1893, les députés socialistes allemands, BEBEL, SINGER, LIEBKNECHT, firent adopter la motion que ne pourraient assister aux Congrès ouvriers les délégués qui seraient hostiles à l'action parlementaire. Au congrès de Londres, en 1896, eut lieu une vive discussion entre les délégués ouvriers et les nombreux représentants du Parti socialiste français, parmi lesquels presque tous les députés du Parti ; on voulait exclure les représentants des syndicats, régulièrement mandatés, qui se déclaraient anti-parlementaires.

À une voix de majorité, cette proposition d'exclusion fut repoussée.

La Confédération Générale du Travail a pris une direction qui, selon moi, ne lui appartient pas, qui n'est pas celle qui lui avait été désignée au Congrès de Limoges. En effet, les délégués qui y assistaient étaient unanimes pour donner à la Confédération sa mission réelle, celle de rallier les forces ouvrières, de provoquer l'organisation du prolétariat et assurer son action sur le terrain économique, en dehors de tout parti politique, de toute école philosophique ;



Auguste KEUFER

elle devait garder une sincère, une complète neutralité.

C'est cette neutralité qui, depuis le Congrès de Limoges, a été violée. Je ne méconnais pas l'activité déployée par ceux qui, depuis, ont dirigé la Confédération ; ils ont prouvé quelle influence peut exercer une minorité active sur une masse indifférente ou insouciant.

Que dans l'intérêt de l'union nécessaire des travailleurs dans leurs organisations syndicales et fédérales respectives, et pour conserver le caractère exclusivement économique de l'action syndicale, il y a lieu de bannir toutes discussions et préoccupations politiques, philosophiques et religieuses du sein de l'organisme confédéral.

Que la Confédération Générale du Travail, organe d'union et de coordination de toutes les forces ouvrières, tout en laissant à ses adhérents entière liberté d'action politique hors du syndicat, n'a pas plus à devenir un instrument d'agitation anarchiste et anti-parlementaire, qu'à établir des rapports officiels ou officieux permanents ou temporaires, avec quelque parti politique ou philosophique que ce soit ; Affirme que l'action parlementaire doit se faire parallèlement à l'action syndicale, cette double action pouvant contribuer à l'œuvre d'émancipation ouvrière et à la défense des intérêts corporatifs. »

LATAPIE trouve qu'il n'y a pas que des anarchistes et des socialistes au Congrès, il y a les syndicalistes purs.

« Il faut que nous disions, dit-il, qu'il y a une doctrine nouvelle : le syndicalisme.

Les syndicats ont pour but immédiat : la législation du travail toute entière, accidents du travail, diminution des heures du travail, repos hebdomadaire, etc. Mais au syndicat, un camarade opportuniste ou réactionnaire qui obtient une augmentation de salaire doit savoir que le patron lui reprendra cette augmentation à la première occasion. Il faut donc montrer que le syndicat a un autre but encore : la suppression du salariat.

La Fédération de la Métallurgie est une Fédération socialiste dans la bonne acception du terme. Nous y affirmons la doctrine réformatrice et la doctrine révolutionnaire. C'est donc



1906 - 1996
LA CHARTE D'AMIENS

nous qui aurions dû porter la question posée par le Textile. Nous ne l'avons pas voulu. Quand un camarade vient à notre syndicat, il sait à quoi il s'engage, s'il signe notre règlement. »

Il donne lecture de quelques passages des statuts (de cette Fédération) :

« Considérant que par sa seule puissance le travailleur ne peut espérer réduire à merci l'exploitation actuelle dont il est victime ;

Que, d'autre part, ce serait s'illusionner que d'attendre notre émancipation des gouvernants, car - à les supposer animés des meilleures intentions à notre égard - ils ne peuvent rien de définitif, attendu que l'amélioration de notre sort est en raison directe de la décroissance de la puissance gouvernementale.

Le but de cette Union est de resserrer les liens de solidarité et d'unir, en un seul bloc, tous les travailleurs des métaux sans distinction de profession, d'âge, de sexe, de race ou de nationalité, afin d'arriver à constituer le travail libre, affranchi de toute exploitation capitaliste, par la socialisation des moyens de production.

Les secrétaires fédéraux ou tous autres fonctionnaires indemnisés par l'Union fédérale, ne peuvent faire acte de candidat à une fonction publique quelconque, sans immédiatement se voir retirer de droit leurs attributions

ainsi que leurs indemnités.

Le syndicat doit lutter contre toutes les puissances : puissance religieuse, puissance de l'Etat, puissance du militarisme, puissance de la magistrature. Le syndicat doit donc lutter contre toutes ces puissances oppressives. »

COUPAT rappelle que :

« La Confédération, pour être puissante et remplir le rôle d'émancipation ouvrière qu'elle s'est

dévolue, doit être ouverte à tous. C'est seulement ainsi qu'elle pourra, non seulement conquérir les améliorations au sort du prolétariat, mais conserver les avantages obtenus par les luttes antérieures et les efforts des prolé-

taires luttant sur tous les terrains. C'est le sens de notre ordre du jour. »

RENARD conclut que :

« Notre proposition avait surtout pour but de donner lieu à un vaste débat, afin que les différentes tendances qui se manifestent ici sur le rôle de la Confédération, puissent être largement développées.

Quel que soit le rôle réservé à notre proposition, ce résultat a été obtenu. »

GRIFFUELHES, Secrétaire Général, répondit aux différents intervenants et notamment aux reproches faits à l'action de la CGT. Il affirme que :

« Ce qu'il faut voir, c'est que ce n'est pas l'influence anarchiste, mais bien l'influence du pouvoir, qui entraîne à la division ouvrière.

Exemple, les mineurs. La désunion ouvrière fut la conséquence de la pénétration du pouvoir. En 1901, on s'opposa à la grève pour ne pas le gêner et pour ne pas contrarier l'œuvre « socialiste » de MILLERAND-WALDECK-ROUSSEAU. JOUCAVIEL, qui avait tout fait pour s'opposer à la grève, a reconnu, après quatre ans, que le pouvoir n'avait pas tenu les promesses faites, que le gouvernement avait roulé les mineurs.

En réalité, d'un côté, il y a ceux qui regardent vers le pouvoir et, de l'autre, ceux qui veulent l'autonomie complète contre le patronat et contre le pouvoir. L'accroissement de la Confédération a été parallèle à l'accentuation de sa lutte. Il n'y a donc pas nécessité de modifier un organisme qui a fait ses preuves ; mais au contraire, de déclarer que la CGT doit rester telle que ces dernières années.

De même qu'il faut repousser l'ordre du jour du Textile, de même il faut repousser celui du Livre qui voudrait limiter l'action au rayon purement corporatif et nous ramener au trade-unionisme anglais. Ce serait rétrécir le cadre de l'action syndicale et lui enlever toute affirmation de transformation sociale. »

Il demande en terminant que le Congrès rejette la proposition du textile (motion Renard).

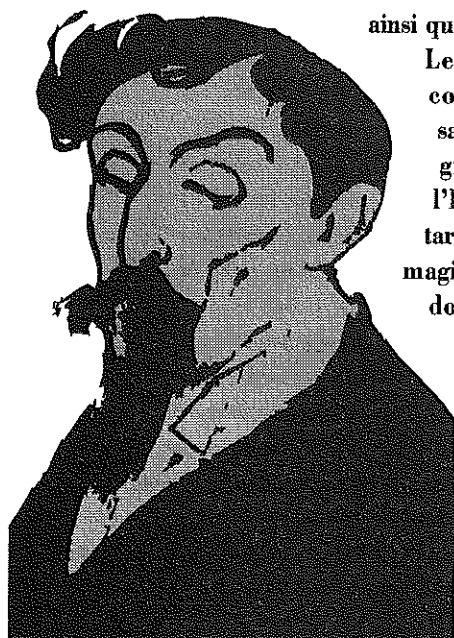
Résultats du vote :

Contre.....	724
Pour.....	34
Blancs.....	37



1906 - 1996
LA CHARTE D'AMIENS

Page 10



Victor GRIFFUELHES

LA CHARTE D'AMIENS

La proposition visant à lier la CGT à un ou plusieurs partis politiques est donc repoussée à la quasi unanimité. GRIFFUELHES jugea qu'il convenait de concrétiser positivement le riche débat qui venait d'avoir lieu. Un texte fut préparé par le Bureau Confédéral. POUGET le rédigea, conseillé par GRIFFUELHES, DELESSALLE, NIEL notamment :

« Le Congrès Confédéral d'Amiens confirme l'article 2, constitutif de la CGT.

« La CGT, groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat.

« Le congrès considère que cette déclaration est une reconnaissance de la lutte de classe qui oppose, sur le terrain économique, les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielle que morale, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière.

« Le congrès précise, par les points suivants, cette affirmation théorique :

« Dans l'oeuvre revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc. ;

« Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'oeuvre du syndicalisme ; il prépare l'émancipation intégrale qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste ; il préconise comme moyen d'action la grève générale et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera, dans l'avenir, le groupement de production et de répartition, base de réorganisation sociale.

« Le congrès déclare que cette double besogne, quotidienne et d'avenir, découle de la situation des salariés qui pèse sur la

classe ouvrière et qui fait à tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions ou leurs tendances politiques ou philosophiques, un devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le syndicat ;

« Comme conséquence, en ce qui concerne les individus, le congrès affirme l'entière liberté pour le syndiqué de participer, en dehors du groupement corporatif, à telles formes de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe au dehors ;

« En ce qui concerne les organisations, le Congrès décide qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes qui, en dehors et à côté, peuvent poursuivre en toute liberté la transformation sociale ».

Marie, Cousteau, Menard, Chazeaud, Bruon, Ferrier, E. David, Latapie, Médard, Merrheim, Delesalle, Bled, Pouget, E. Tabard, A. Bousquet, Monclard, Mazau, Braun, Garnery, Luquet, Dret, Merzet, Lévy, G. Thil, Ader, Yvetot, Delzant, H. Galantus, H. Turpin, J. Samay, Bourse de Paris, Robert, Bornet, P. Hervier, Bourse du Travail de Bourges, Dhooghe, Textile de Reims, Roullier, Bourse du Travail de Brest, Richer, Bourse du Travail du Mans, Laurent, Bourse du Travail de Cherbourg, signèrent ce texte.

NIEL (qui avait proposé sa propre motion) s'était rallié à cette synthèse présentée par GRIFFUELHES. Les travailleurs du Livre feront de même.

Puis il est procédé au vote.

Résultats du vote :

Pour.	830
Contre.	8
Blanc.....	1



1906 - 1996
LA CHARTE D'AMIENS

Page 11



1906 - 1996
LA CHARTE D'AMIENS

Page 12

C'est ainsi, qu'à une quasi unanimité, fut adoptée la célèbre Charte d'Amiens. Logique, puisque à la fois fidèle aux statuts du syndicalisme confédéré créé en 1895 au Congrès de Limoges, et nécessaire puisqu'il s'agit de sauvegarder son unité. Il fut souvent affirmé que c'était la victoire d'une coalition de réformistes et de révolutionnaires contre les guesdistes. Observons, au vu du résultat du vote, que ce fut surtout une unanimité pour reconnaître que le syndicalisme devait être nécessairement indépendant. Au-delà de cette affirmation, qui fit le fond du débat, notons que la Charte d'Amiens, rappelle la constitution, l'objectif, et le moyen d'action du syndicalisme : regroupement de travailleurs conscients de leur exploitation, il vise à supprimer toute forme d'oppression par la grève générale ; c'était la synthèse de longs débats antérieurs au sein de la CGT. Il attribue aussi au syndicat, comme un but lointain, de devenir « groupement de production et de répartition » des biens : c'est là sans doute une vision idyllique d'une société qui n'aurait plus besoin de « contrepois ».

Véritable « déclaration d'indépendance », la Charte d'Amiens ne fut pas constamment respectée : les tenants d'un syndicalisme « courroie de transmission » du parti politique, par trois fois voulurent mettre la main sur le mouvement syndical, et par trois fois le firent éclater.

Au congrès de Lille (1921), une minorité, admirative de la révolution bolchévique de 1917, voulut subordonner le syndicalisme au parti communiste naissant. Les militants de ce parti y étaient d'ailleurs, et quelles que soient les conséquences pour la CGT, contraints, par les conditions même d'adhésion à l'internationale communiste qui prévoyait dans son article IX que :

« Tout parti qui désire appartenir à la III^e Internationale communiste doit, systématiquement et avec persévérance, déployer une activité communiste au sein des syndicats, des conseils d'ouvriers et d'usines, des coopératives et autres organisations de masses d'ouvriers. Il est nécessaire, d'organiser, au sein de ces organisations, des cellules communistes qui, par un travail constant et persévérant, devront gagner les syndicats, etc., à la cause du communisme. Au cours de leur travail quotidien, les cellules sont tenues de démasquer partout la trahison des social-patriotes et l'irrésolution du centre. Les cellules communistes doivent être entièrement subordonnées à l'assemblée du parti ».

La méthode en était d'ailleurs tracée dans l'article II du même document : il fallait « noyauter » les organisations ouvrières en plaçant des communistes aux postes de responsabilité.

« Toute organisation qui veut adhérer à la III^e Internationale communiste doit régulièrement et

méthodiquement éloigner de tous les postes plus ou moins responsables du mouvement (organisation du parti, rédactions, syndicats, groupes parlementaires, coopératives, administrations communales), les réformistes et les centristes et les remplacer par des communistes éprouvés sans s'arrêter au fait que, au début surtout, des opportunistes capables seront remplacés par de simples ouvriers ».

Ainsi, les conditions mises à l'adhésion à la III^e Internationale étaient exactement inverses, dans la lettre comme dans l'esprit, de celles posées par la Charte d'Amiens. On pourrait parler d'une « anti-Charte d'Amiens ».

Les tenants de l'Internationale communiste tentèrent donc, au congrès de Lille (1921), d'entraîner la CGT dans leur sillage. Ils échouèrent mais firent scission, fondant la CGT-U.

La réunification, de 1936, sous la pression des événements, ne pouvait être que de façade. Les deux conceptions opposées demeuraient présentes. Le pacte germano-soviétique devait faire éclater de nouveau la CGT.

Une nouvelle réunification fut réalisée durant la guerre : il s'agissait de faire front contre l'ennemi commun. Mais la même ligne de fracture demeura, la même méthode aussi qui consistait à « régulièrement et méthodiquement éloigner de tous les postes plus ou moins responsables... les réformistes et les centristes et les remplacer par des communistes éprouvés »

Le grand « remue-ménage » de la guerre et de l'après-guerre, le grand nombre de nouveaux adhérents, peu au fait des traditions du mouvement syndical, facilitèrent l'opération.

Dès le lendemain de la guerre, la majorité des Unions départementales furent influencées par des communistes. La CGT se trouva alors placée dans l'orbite de ce parti, refusant d'abord des mouvements sociaux, puis, devant la montée des mécontentements et le départ des ministres communistes du gouvernement, activant au contraire des mouvements dont certains, à la fin de 1947, prirent un caractère quasi insurrectionnel. Elle était aussi, début de la guerre froide obligeant, dans l'orbite de Moscou, refusant (pour la majorité communiste) le plan Marshall. L'absence de démocratie interne empêchant Jouhaux et les confédérés de faire valoir leurs analyses, ils durent partir et fondèrent la CGT-FORCE OUVRIÈRE.

Cela fera bientôt 50 ans que la CGT-FO, reprenant la tradition établie à Limoges en 1895 et assurée en 1906, fonde sa conception du syndicalisme sur l'indépendance telle que définie dans la Charte d'Amiens.